

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi quatorze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BOULEAU Jocelyne, DEGUILLARD Julie, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mercredi 08 décembre
2021

Affichage :

Du vendredi 17
décembre 2021 au
jeudi 17 février 2022

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Procurations de vote et mandataires : Mme BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à M.LEJOLIVET Bertrand, M.DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à Mme VILLARET Caroline, M.GEZEQUEL Damien ayant donné pouvoir à M.POINTIER Vincent, M.SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, M.STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme VALLÉE Priscilla ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien

M.Frédéric PIERRE est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 08 décembre 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

142-2021 - Finances : Budget principal / autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget

Rapporteur : Vincent POINTIER

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable du bureau municipal du 29 novembre 2021,
Vu l'avis favorable de la commission Ressources et vie économique du 07 décembre 2021,

Le budget primitif du budget principal pour l'année 2022 sera soumis au vote du Conseil municipal de mars 2022. L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement du 1er janvier jusqu'à l'adoption du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ceci est possible sur autorisation de l'organe délibérant.

Le montant des crédits ouverts pour l'exercice 2021 s'élevait à 5 415 030,95 € (hors crédits relatifs au remboursement de la dette). Le plafond de dépenses à ne pas dépasser s'élève donc pour l'année 2021 à 1 353 757,74 €.

Afin de permettre le bon fonctionnement de la collectivité avant le vote du budget principal 2022, le Conseil Municipal autorise le Maire en vertu de l'article décrit ci-dessus à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des montants suivants, comme suit :

- Budget principal

Opérations	Libellé	Nature	Montant	Service	VOTE
201	Matériel informatique	2183	10 800,00 €	Informatique	29/29 voix
201	Ergonomie	2184	1 000,00 €	Ressources humaines	29/29 voix
203	Vidéo protection	2188	75 000,00 €	Services techniques	22 voix POUR, 7 CONTRE (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET)
204	Réserve d'achat	2183	1 000,00 €	Informatique	29/29 voix
204	Programmiste groupe scolaire	2313	25 000,00 €	Services techniques	29/29 voix
208	Acquisition terrain	2115	520 000,00 €	Urbanisme	22 voix POUR, 7 CONTRE (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET)
242	Les ateliers de la Morinais : travaux	2313	500 000,00 €	Services techniques	29/29 voix
242	Les ateliers de la Morinais : AMO	2031	65 000,00 €	Services techniques	29/29 voix
243	Extension les blanchets 3 raquettes	2313	25 080,00 €	Services techniques	22 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET)
	TOTAL DES DEPENSES ANTICIPEES		1 222 880,00 € €		

En ce qui concerne la section de fonctionnement, Monsieur le Maire sera en droit, à partir du 1^{er} janvier 2022, de mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2021.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE